

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2017

Dossier complet le :

15/05/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0093

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment de simulation de 2197 m² sur le Technocentre de Renault à Guyancourt.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RENAULT SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

COLIN Stéphanie

RCS / SIRET

7 8 0 | 1 2 9 | 9 8 7 | 0 3 5 9 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39 de l'annexe à l'article R. 122-2	Construction d'un bâtiment 2197 m ² de Surface Utile sur une emprise de projet de 2500 m ² inclus dans la parcelle du Technocentre de 139 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un bâtiment de simulation de 2197 m² de Surface Utile sur le site du Technocentre de Renault, 1 avenue du Golf à Guyancourt dans les Yvelines (78). Le bâtiment sera situé à l'est du site, à proximité des bâtiments La Centrale et Le Gradient.

La parcelle prévue pour l'implantation du bâtiment est actuellement occupée par le parking de la Mare d'Epines.

Le projet prévoit une démolition partielle du parking ainsi que d'espaces végétalisés.

Le projet est constitué d'un unique bâtiment qui accueillera :

- un espace de process (espace de simulation des conditions de conduite, préparation et stockage) en rez-de-chaussée,
- des bureaux, des postes de contrôle, une salle de réunion et des sanitaires en rez-de-chaussée et en R+1.

4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment Grand Simulateur a pour objectif de simuler des conditions de conduite (programme routier) hors circuit routier externe classique. Il n'accueillera pas d'activité classée ICPE.

Les principes suivants seront mis en œuvre sur le projet :

- Respect de la Réglementation Thermique en vigueur,
- Mise en place de capteurs solaires pour la production d'Eau Chaude Sanitaire,
- Mise en place d'un vitrage polarisant,
- Mise en place d'éclairage LED avec détecteur de présence,
- Mise en place d'une ventilation double flux avec intégration du principe de freecooling.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction du bâtiment sera réalisée sur une durée de 10 mois, de mars 2018 à décembre 2018.

Les travaux s'effectueront en site occupé. La position du projet permet un chantier clos.

Afin de limiter les impacts sur l'environnement et sur les activités du Technocentre, une stratégie de limitation des impacts sera mise en place : propreté, gestion des déchets, prise en compte des réclamations, contrôle du chantier sur les aspects environnementaux, sensibilisation des entreprises, etc. Des dispositions seront prises afin de prévenir et limiter la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Surface Utile de 2197 m² sera répartie comme suit :

- Espaces de simulation : 1 750 m²
- Espaces de préparation : 105 m²
- Espaces de bureaux : 288 m²
- Local électrique : 54 m²

Le nouveau bâtiment accueillera les salariés du Technocentre sur les horaires d'ouverture du site (6h30-20h30). L'accès sera contrôlé et limité aux équipes exploitantes.

Les livraisons du Technocentre se font par un accès unique et sont déchargées à proximité de cet accès unique (les véhicules de livraison ne circulent pas sur le site). Elles seront ensuite transportées dans le Grand Simulateur via des petits engins.

Les déchets du Grand Simulateur seront collectés, stockés dans les locaux du bâtiment puis transportés par le prestataire Véolia via des petits véhicules vers la déchetterie du site. Ils seront ensuite évacués par des poids lourds vers les centres de traitement.

Des équipements hydro-économiques seront installés dans le bâtiment. L'éclairage extérieur du site sera conçu de façon à ne pas créer de nuisances pour le voisinage. Le fonctionnement des éclairages sera coordonné avec les horaires du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de Construire.

Une mise à jour du dossier ICPE du Technocentre sera également réalisée.

Un agrément pour la création des surfaces sera également demandé à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle du Technocentre	139 ha
Emprise projet	2500 m ²
Surface utile	2 197 m ²
Surface dédiée au process (simulation + préparation)	1 855 m ²
Surface dédiée au tertiaire	288 m ²
Surface local électrique	54 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 avenue du Golf
78 280 Guyancourt

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 4 5 ' 4 2 " N Lat. 2 ° 0 4 ' 3 7 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le 1er permis de construire du Technocentre a été délivré le 5 août 1993 pour 319 436 m².

Une enquête publique a été réalisée.

L'arrêté préfectoral en date du 10 février 1994 autorise Renault à exploiter à son Technocentre les bâtiments Ruche, Utilité, CRPv, Amont, Logistique, Station de Transit et DPB.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Guyancourt a été approuvé par le conseil municipal de la commune le 14 décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et des espaces verts. Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation n'est recensée sur le site d'implantation du Grand Simulateur.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Guyancourt est située dans le périmètre d'un PPR naturel : - Inondation : approuvé le 02/11/1992 - Mouvement de terrain : approuvé le 05/08/1986
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du Technocentre de Renault est identifié comme établissement Basias. Toutefois, il n'est pas identifié comme établissement Basol, donc sur un sol pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2 km du projet. Il s'agit du "Massif de Rambouillet et zones humides proches". Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 1,5km du projet. Il s'agit de la Vallée de Bièvre. Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification des masses d'eau souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau de sous-sol n'est prévu. Les niveaux du bâtiment ainsi que des espaces extérieurs seront calculés afin de répondre aux besoins du projet tout en respectant l'équilibre déblais remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau de sous-sol n'est prévu. Les niveaux du bâtiment ainsi que des espaces extérieurs seront calculés afin de répondre aux besoins du projet tout en respectant l'équilibre déblais remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking où figurent quelques espaces végétalisés (présence de noues arborées).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2 km du projet. Il s'agit du "Massif de Rambouillet et zones humides proches". Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone à enjeux du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Guyancourt, approuvé par le conseil municipal de la commune le 14 décembre 2015.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur un parking et des espaces verts du Technocentre donc il n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du Technocentre de Renault est classé ICPE soumis à autorisation. Les prescriptions de l'arrêté de prescriptions complémentaires n°2011356-0 001 seront respectées et le dossier ICPE sera mis à jour.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible) selon la carte des aléas "retrait gonflement des argiles" éditée par la DDT à l'attention du maire de Guyancourt le 19 septembre 2012. Il n'est donc que très peu concerné par cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le Grand Simulateur accueillera une activité de simulation qui n'engendre pas l'utilisation de produit dangereux ou autre polluant solide ou gazeux. L'activité du Grand Simulateur ne sera pas classée ICPE. Les installations classées et les tours aéroréfrigérantes (qui pourraient générer un risque de légionelle) sont éloignées du projet. Aucun risque sanitaire n'impacte le projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	68 places de parking seront supprimées et 34 places seront recrées dans le cadre de la construction du Grand Simulateur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les opérations à niveau de bruit important seront programmées pour limiter le dérangement. Pendant l'exploitation, le projet respectera les valeurs limites d'émergence de 5 dB(A) en journée de 7h à 22h et de 3 dB(A) la nuit de 22h à 7h (décret n°2006-1099 en vigueur). Le site du Technocentre est actuellement sujet à des nuisances sonores dont l'origine pourrait être le fonctionnement des brûleurs sur la Centrale. Des dispositions seront prises pour limiter ces nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive n'impacte le site du projet.</p> <p>Le Grand Simulateur n'engendrera pas d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle pouvant générer des vibrations n'est prévue dans le Grand Simulateur.</p> <p>Aucune nuisance vibratoire n'impacte le site du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les éclairages extérieurs seront prévus aux abords du Grand Simulateur (accès personnel, parking, etc).</p> <p>Le fonctionnement des éclairages sera coordonné avec les horaires d'ouverture du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les engins utilisés auront des moteurs conformes aux normes d'émissions. Les engins utilisés seront en bon état. Les émissions atmosphériques des peintures et des matériaux (colles) sont limitées au stade de la réalisation et des aménagements des bâtiments.</p> <p>Le projet prévoit la suppression de 68 places et la création de 34 places de parking soit un déficit de 34 places. Il y aura donc moins de rejets de polluants dans l'air liés au trafic routier en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux pluviales sont liées au ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parkings, bâtiment). Ces eaux sont rejetées au collecteur public après éventuelle régulation du débit et infiltration partielle. - les eaux usées et eaux vannes du site seront raccordées au réseau d'assainissement existant.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de risque lié aux effluents. Durant le chantier, les effluents seront récupérés et le sol sera imperméabilisé sur les zones à risque (disposition provisoire de chantier facilitant la rétention des pollutions). Les zones de stockage seront bâchées avec récupération des eaux de ruissellement, des dispositifs de récupération des eaux de lavage des bennes à béton seront mis en place, ainsi que des zones spécifiques pour les produits polluants équipées de bac de rétention. En phase d'exploitation, les eaux seront traitées par un dispositif de dépollution adapté.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par l'activité du Grand Simulateur en phase d'exploitation sont les suivants : déchets de l'activité de simulation (pièces d'usure de la machine : moteur électrique ou autre organe à remplacer) et déchets de l'activité des bureaux (papier, carton, verre, canette).</p> <p>Les déchets produits en phase de réalisation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIB (Déchets Industriels Banals) - OM (Ordures ménagères) - DIS (Déchets Industriels Spéciaux)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et des espaces verts du Technocentre. Il ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et des espaces verts du Technocentre. Il ne modifiera donc pas les activités humaines ni l'usage du sol (déjà imperméabilisé).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction du Grand Simulateur est adjacent au projet de rénovation du Technocentre, nommé e-TCR. Dans le cadre de ce dernier, tous les espaces intérieurs des bâtiments suivants du Technocentre seront rénovés : Avancée, Ruche, Diapason, Gradient, Log, Proto et Labos. Ces travaux se dérouleront sur 4 ans, soit de début 2019 à fin 2022. Leurs impacts sur l'environnement seront limités car il s'agit de travaux internes. Ces travaux ne se dérouleront pas simultanément avec les travaux de construction du Grand Simulateur.

Dans le cadre du projet e-TCR, un parking silo de 200 places sera construit. Le futur parking silo s'implantera sur un parking existant à l'est du Technocentre, à 50 m du projet de construction du Simulateur. Les travaux commenceront en décembre 2017. Enfin, un bâtiment neuf de bureaux de 16 500 m² sera construit au nord-ouest du Technocentre à 750 m du projet du Simulateur. Il s'implantera sur un parking existant. Les travaux sont prévus de janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le cumul des incidences du projet du Grand Simulateur avec ces travaux se fera essentiellement en phase de chantier. Une stratégie de limitation des impacts du chantier sera mise en place. Concernant le cumul des incidences en phase d'exploitation, il pourra s'agir de :

- incidence sur le bruit : les valeurs limites réglementaires d'émergence acoustique seront respectées une fois l'ensemble des travaux finis,
- incidence sur les rejets d'eaux pluviales : les rejets d'eaux pluviales respecteront les prescriptions réglementaires une fois l'ensemble des travaux finis,
- incidence sur les déchets : le tri et l'évacuation des déchets seront mutualisés à l'échelle globale du site une fois l'ensemble des travaux finis.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La parcelle sur laquelle le projet va s'implanter est en partie imperméabilisée. Les eaux pluviales seront dépolluées et régulées par des ouvrages enterrés avant rejet au réseau public.

En phase chantier, des mesures de réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé seront mises en place afin de prévenir et de limiter la pollution des eaux, de l'air et du sol : tri et valorisation des déchets, contrôle des rejets des eaux pluviales, sensibilisation des entreprises, phasages des travaux selon le niveau de bruit (les phases de coulée avec pompe ou d'utilisation d'engins sont envisagées hors horaire), etc.

En phase exploitation, les nuisances olfactives, lumineuses et sonores du Grand Simulateur seront réduites. Les émissions de CO2 seront limitées par le respect de la réglementation thermique, la mise en place d'éclairage LED et la production d'eau chaude sanitaire solaire notamment. Les consommations d'eau seront également limitées (équipements hydro-économiques). Les déchets du Grand Simulateur feront l'objet d'une gestion optimum quant à leur tri et valorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à construire un bâtiment de Simulation de 2 197 m² au sein du site du Technocentre.

Le site est déjà en partie imperméabilisé. Il s'agit donc surtout d'une densification de l'existant car le projet s'implante sur un parking existant.

Le Grand Simulateur n'accueillera pas d'activité sensible en terme d'environnement.

Des efforts sur l'impact environnemental du Grand Simulateur seront faits (production d'eau chaude sanitaire solaire, éclairage LED, mise en place du free-cooling, etc.) dès la phase conception et jusqu'à la livraison du bâtiment (stratégie de minimisation des impacts en phase chantier).

Ainsi, au vu des enjeux et de leur prise en compte, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à au PLESSIS-ROBINSON

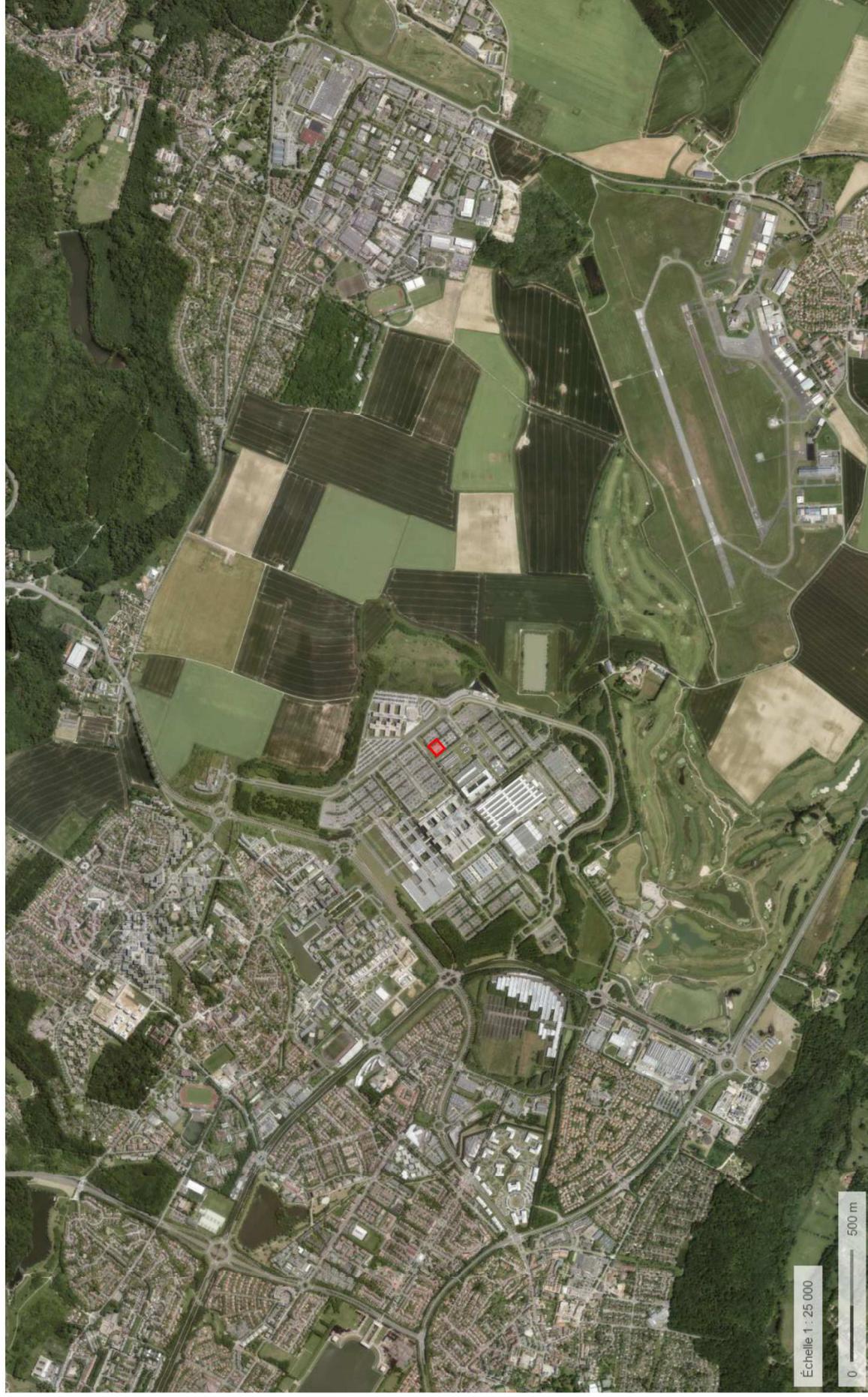
le, 09 05 17

Signature

~~RENAULT s.a.s.
DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES
API : 57 EQV NOV 2 37
13 avenue Paul Langevin
92350 Le Plessis Robinson
01 47 70 129 087
SIRET 780 129 967 03591 - APE : 31.2~~

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Plan de situation

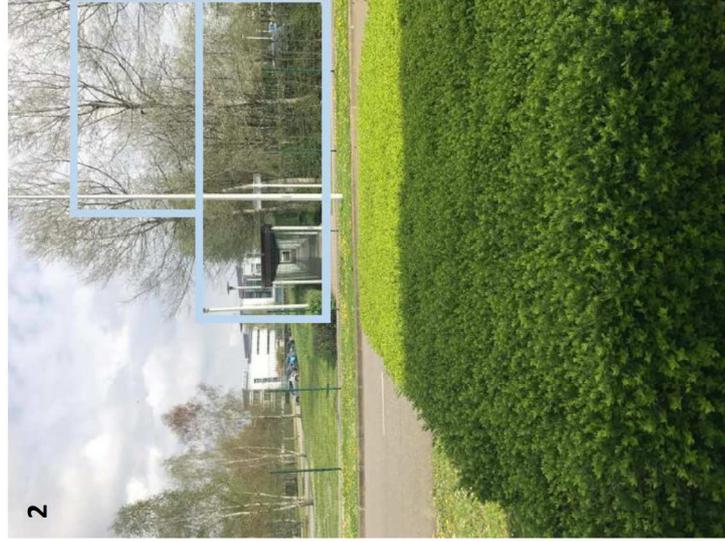


Annexe 2 : Plan de situation du projet – Echelle : 1 / 25 000, source : www.geoportail.gouv.fr

Annexe 3 : Vues – Environnement proche



Annexe 3 : Vues – Environnement lointain

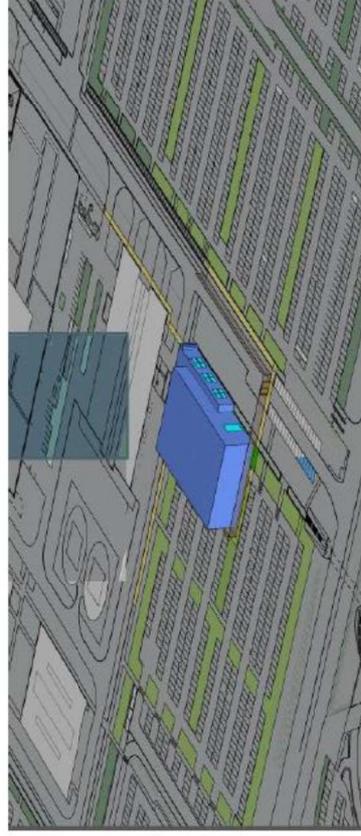
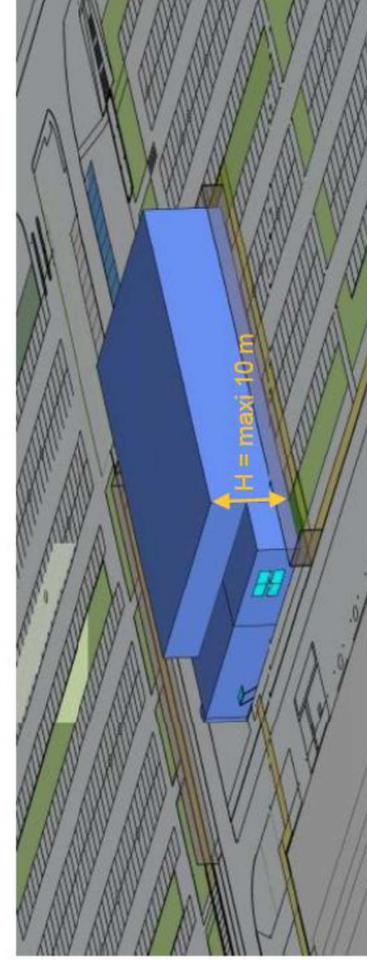


2

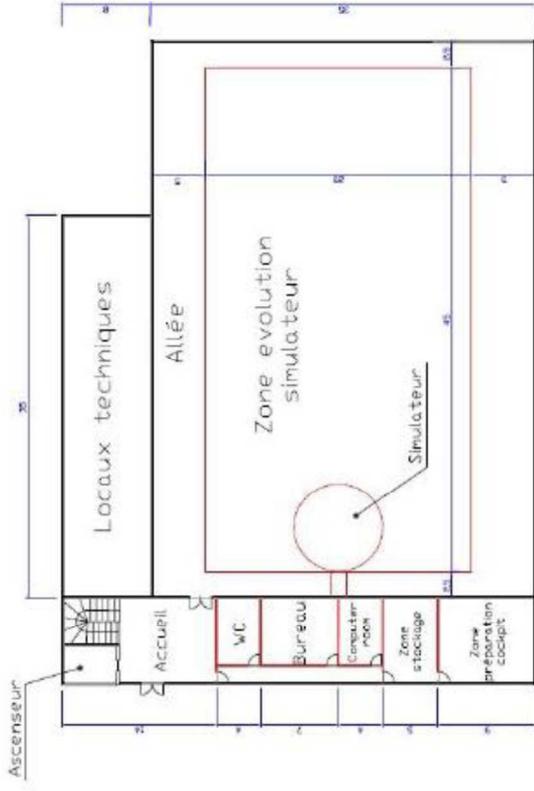


3

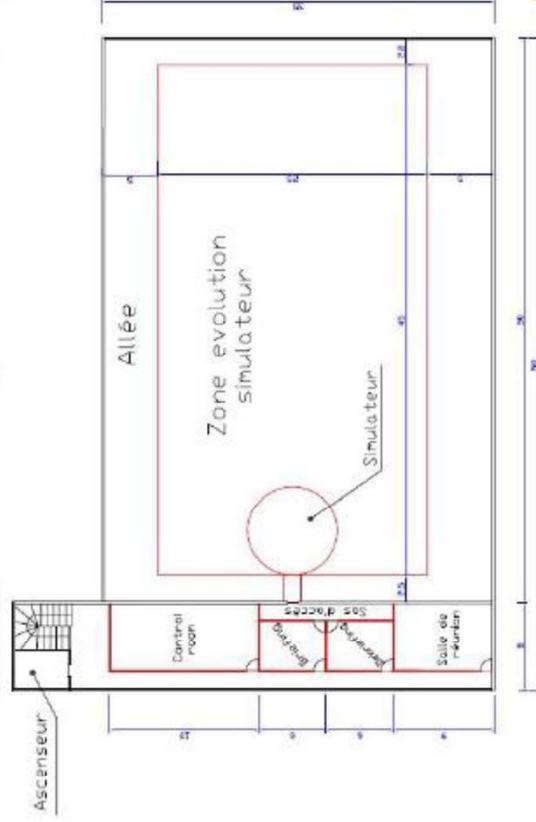
VUES 3D DU FUTUR BÂTIMENT



VUE EN PLAN DU BÂTIMENT



Niv. RDC

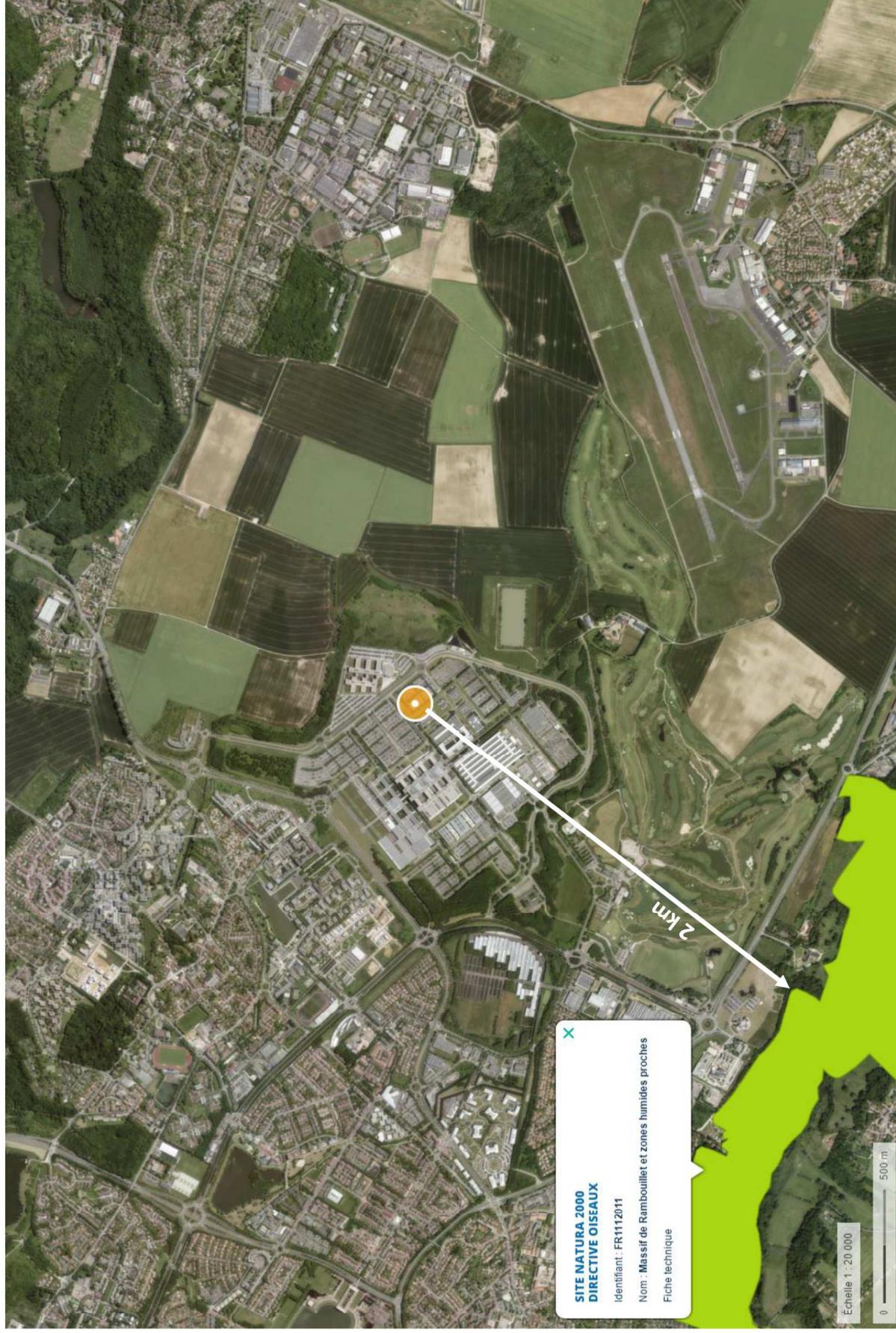


Niv. N+1

Annexe 5 : plan des abords du projet



Annexe 6 : Localisation des zones Natural 2000



Annexe 6 : Site Natura 2000, source : www.geoportail.gouv.fr/